



CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS INDIVIDUELS

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION

(Approuvés le 24 février 2022)

AVANT-PROPOS

Chaque année se tiennent les Championnats du monde juniors individuels masculins et féminins. L'événement a lieu en alternance entre les garçons et les filles. Conformément aux règles de tournois de la Fédération mondiale de squash, Squash Canada pourra inscrire un maximum de six joueurs pour le groupe, femmes ou hommes, pour qui se tiendra les épreuves par équipe et individuelles. Squash Canada sera également autorisé à inscrire un maximum de 6 joueurs dans l'autre épreuve individuelle (l'épreuve individuelle pour le sexe sans épreuve par équipe). Sous réserve de l'intérêt des athlètes admissibles, **Squash Canada nommera jusqu'à deux joueuses non sélectionnées pour l'épreuve individuelle masculine junior du Championnat du monde junior masculin et jusqu'à six joueurs pour l'épreuve individuelle pour le genre sans épreuve par équipe.**

Il existe un document ou un critère de sélection distinct pour les Championnats du monde juniors par équipe. Le présent document décrit les critères pour les Championnats du monde juniors individuels.

ÉVÉNEMENT

Les Championnats du monde juniors masculins de 2022 de la FMS en individuel et par équipe se tiendront à Saint-Petersbourg, en Russie, du 9 au 20 août 2022. En général, la FSM programme d'abord les épreuves individuelles.

Bien que la coordination soit assurée par Squash Canada, les joueurs devront participer au tournoi à leurs frais.

POUVOIR DE SÉLECTION

1. Le conseil d'administration de Squash Canada a délégué l'autorité de toute prise décisionnelle en vertu de la présente politique au Directeur du développement des athlètes en consultation avec le Comité du parcours junior/athlète.
2. Toute modification nécessaire à la présente politique sera immédiatement publiée sur le site web de Squash Canada.

ADMISSIBILITÉ

Chaque année, un ou deux athlètes intéressés seront sélectionnés pour représenter Squash Canada aux Championnats du monde juniors individuels (participation à leurs frais à moins qu'ils fassent partie de l'équipe des championnats du monde juniors). Pour être admissible à l'une de ces places, un joueur doit :

1. Répondre aux critères d'admissibilité tels que déterminés par la World Squash Federation (WSF), soit : être âgé de 19 ans ou moins le dernier jour prévu de l'événement.
2. Être citoyen canadien, ou résident permanent du Canada, ou être résident du Canada depuis au moins trois (3) ans sans interruption immédiatement avant les Championnats du monde juniors (à condition que les résidents qui sont au Canada comme étudiants ou comme travailleurs temporaires ne soient pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un junior qui est étudiant mais qui réside au Canada avec un parent qui est résident permanent du Canada ou qui réside au Canada depuis au moins trois (3) ans, ne sera pas disqualifié.
3. Être un membre en règle de son association de squash provinciale ou territoriale.
4. Payer tous les frais exigibles.

5. Satisfaire aux critères d'admissibilité du pays hôte et de la fédération pour l'admission et la participation, ainsi qu'aux politiques de vaccination contre la COVID-19 de la FMS et de Squash Canada, le cas échéant.

Si un joueur a, par le passé, représenté un autre pays, il ou elle doit d'abord être considéré(e) admissible à représenter le Canada selon les règlements des Championnats de la FMS, règlement K : Admissibilité. Consultez le <http://www.worldsquash.org/world-championship-regulations-2/>

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour le genre avec l'épreuve par équipe et individuelle (jusqu'à 6 joueurs) :

1. Les quatre (4) premières places du Championnat individuel seront attribuées aux joueurs nommés au sein de l'équipe canadienne du Championnat du monde junior par équipe conformément aux critères de sélection distincts tels que publiés par Squash Canada.
2. La cinquième (5^e) place sera offerte au membre itinérant (autofinancé) de l'équipe de réserve nommé au sein de l'équipe canadienne du Championnat du monde junior par équipe.
3. La sixième (6^e) place, ainsi que la cinquième (5^e) place dans l'éventualité où le membre de l'équipe de réserve déclinait l'offre de compétitionner au Championnat individuel, seront chacune offertes au(x) joueur(s) selon l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que ces positions soient comblées ou qu'aucun joueur n'ait accepté l'invitation dans les délais prévus :
 - I. Le ou les joueurs ayant accumulé le plus de points durant la course aux points de la saison de sélection de l'équipe nationale junior, mais pas à un rang inférieur au top 8 de la course aux points globale (voir l'annexe A);
 - II. Le Comité du parcours junior/athlète possède jusqu'à un (1) choix discrétionnaire, en prenant en considération les joueurs de squash des universités canadiennes et/ou américaines, tout en prenant en compte leur classement respectif au Junior canadien de squash et la sélection des joueurs aux Pan Am Juniors et/ou aux Mondiaux junior par équipe des années précédentes.
 - III. Le ou les joueurs finissant dans le top 3 dans la catégorie U19 aux derniers Championnats canadiens juniors fermés.
 - IV. Le gagnant de la catégorie U17 aux derniers Championnats canadiens juniors fermés.
 - V. Le ou les joueurs sélectionné(s) à la discrétion du Comité du parcours junior/athlète.
4. Le ou les joueurs décrit(s) ci-haut seront tenus de confirmer ou non leur participation aux Championnats individuels dans les 72 heures suivant l'invitation de Squash Canada.

Pour le genre avec l'épreuve individuelle seulement (jusqu'à 6 joueurs) :

Les joueurs seront sélectionnés dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que toutes les places soient comblées ou jusqu'à ce qu'aucun autre joueur ne remplisse l'une ou l'autre des exigences de performance :

1. Les quatre (4) joueurs ayant accumulé le plus de points à partir de leurs trois meilleurs résultats aux épreuves de sélection désignées des Championnats du monde juniors masculins, conformément au tableau des points de sélection (voir annexe A), mais pas plus bas que les huit premiers au classement général;
2. Les autres sélections seront effectuées à la discrétion du comité du cheminement des juniors/athlètes, en tenant compte des joueurs de squash des universités canadiennes ou des collèges américains, en tenant compte de leurs classements respectifs dans le squash junior canadien et de la sélection des joueurs dans les équipes juniors panaméricaines ou les équipes mondiales juniors des années précédentes, ainsi que des joueurs qui auraient l'âge requis pour être sélectionnés dans l'équipe canadienne de l'année suivante pour le Championnat du monde junior par équipe.

3. D'autres choix discrétionnaires du Comité du parcours junior/athlète peuvent s'ajouter.

Le ou les joueurs décrit(s) ci-haut seront tenus de confirmer ou non leur participation aux Championnats individuels dans les 72 heures suivant l'invitation de Squash Canada.

Pour confirmer l'acceptation de la sélection et « garder » sa place, chaque joueur devra soumettre à Squash Canada un dépôt de garantie de 500 \$ **d'ici au 15 mai**, dépôt qui ne pourra être remboursé que si le joueur est blessé ou a fait face à des circonstances atténuantes. Le cas échéant, lesdites circonstances devront être acceptées par et à la discrétion exclusive du Comité du parcours junior/athlète.

EXIGENCES POUR CONSERVER LA SÉLECTION ET POUR LE RETRAIT

1. Une fois sélectionné, et afin de demeurer dans l'équipe du Championnat du monde junior individuel, un joueur doit :
 - a. Détenir un numéro d'identification personnel (NIP) valide de la WSF.
 - b. Signer une 'Entente de l'athlète' avec Squash Canada.
 - c. Fournir à Squash Canada tous les documents requis (dossier médical, certificat de naissance, etc.)
 - d. Participer à tous les événements, activités et réunions de l'équipe du Championnat du monde junior.
 - e. Veiller à disposer de l'équipement, des vêtements et des fonds nécessaires.
 - f. Respecter toutes les règles établies par Squash Canada.
 - g. Aider Squash Canada dans les projets de relations publiques et de collecte de fonds au besoin.
 - h. Payer tous les frais exigés (c.-à-d. les cotisations des joueurs).
 - i. Fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19.
2. Une fois sélectionné pour participer au championnat, un joueur pourra se retirer ou être retiré pour les raisons suivantes :
 - a. Violation de l'entente entre Squash Canada et l'athlète
 - b. Non-respect des normes minimales en matière d'entraînement établies par l'entraîneur-chef.
 - c. Non-respect des règles de l'équipe et des politiques et procédures de Squash Canada
 - d. Ne pas se tenir prêt à la compétition avant la tenue de l'événement. Les joueurs qui ne sont pas prêts pour la compétition en raison d'un manque de forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe du Championnat du monde junior. Il est de l'obligation du joueur de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou changement à l'entraînement qui pourrait affecter sa capacité à compétitionner à son plus haut niveau.
 - e. Retrait volontaire/retraite
 - f. Déclarations frauduleuses
3. Lorsqu'un joueur doit être retiré, le Comité du parcours junior/athlète aura la latitude de retirer le joueur du Championnat du monde junior individuel, pourvu que le joueur ait l'occasion d'être entendu, et de le remplacer par le joueur suivant en fonction des critères établis dans la sélection. Alternativement, le joueur peut être retiré des Championnats du monde juniors individuels conformément à la politique de Squash Canada en matière de discipline et de plaintes et/ou conformément à l'Entente de l'athlète avec Squash Canada.

CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX BLESSURES ET AUX CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

1. Si, pour cause de blessure ou de circonstances exceptionnelles, un joueur n'est pas en mesure de participer à un nombre multiple d'événements de sélection désignés au cours de l'année du Championnat du monde junior applicable et qu'il souhaite être pris en considération pour la sélection, il doit soumettre une demande de blessure/circonstance exceptionnelle, accompagnée de statistiques de performance/justification et de documents médicaux et autres pertinents, à Squash Canada, events@squash.ca, au plus tard à 23 h 59 HE le 29 avril 2022.
2. Le Comité du parcours junior/athlète se garde le droit de demander de la documentation additionnelle et/ou de mener une enquête plus approfondie. C'est à la discrétion seule du Comité de valider ou de rejeter une demande de blessures/circonstances exceptionnelles.